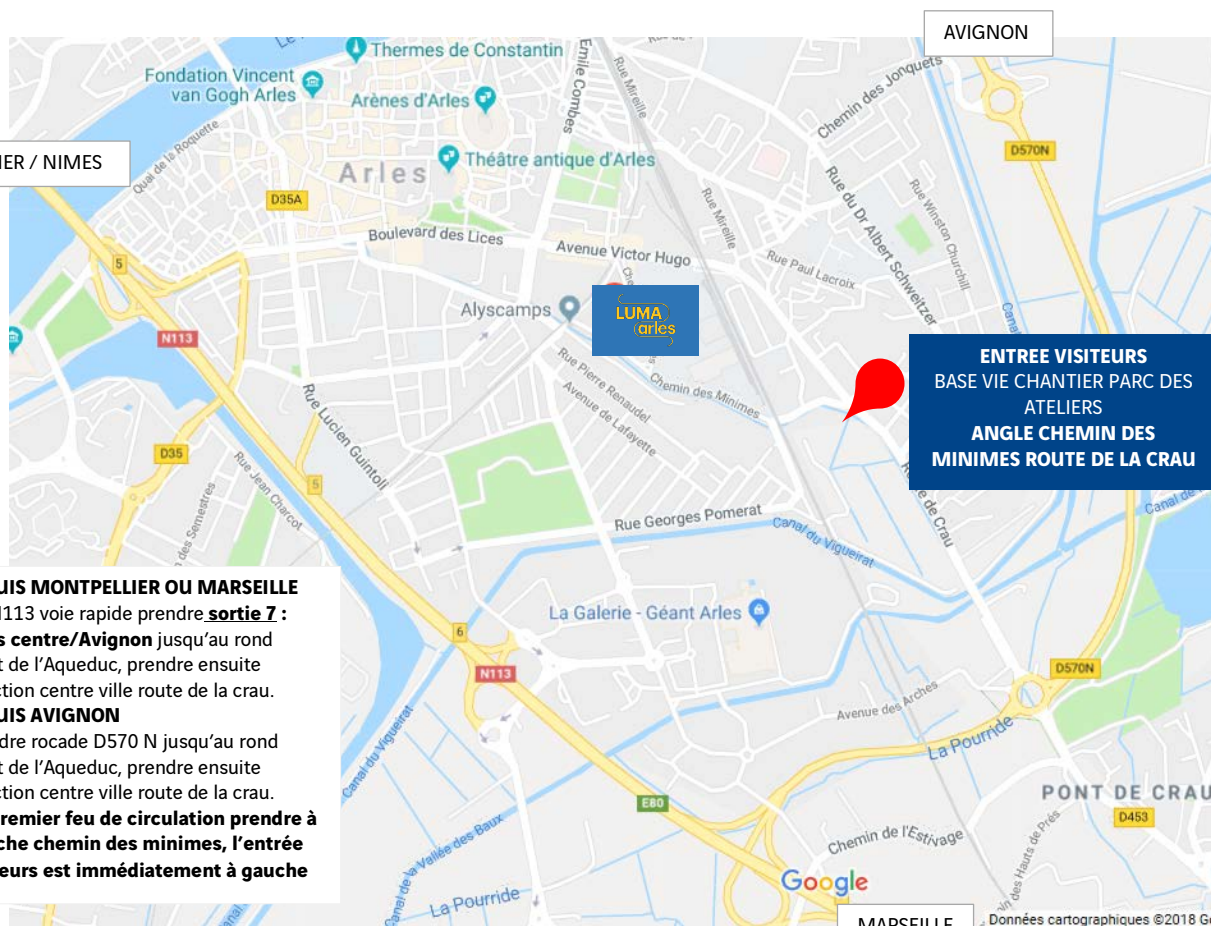


Bienvenue sur le chantier du Parc des Ateliers LUMA Arles

Comment accéder au chantier ?

CHANTIER PARC DES ATELIERS LUMA ARLES Chemin des Minimes 13200 ARLES / 04 90 18 90 00



DEPUIS MONTPELLIER OU MARSEILLE

via N113 voie rapide prendre **sortie 7** :
Arles centre/Avignon jusqu'au rond
point de l'Aqueduc, prendre ensuite
direction centre ville route de la Crau.

DEPUIS AVIGNON

Prendre rocade D570 N jusqu'au rond
point de l'Aqueduc, prendre ensuite
direction centre ville route de la Crau.

**Au premier feu de circulation prendre à
Gauche chemin des minimes, l'entrée
visiteurs est immédiatement à gauche**

ENTREE VISITEURS
BASE VIE CHANTIER PARC DES
ATELIERS
**ANGLE CHEMIN DES
MINIMES ROUTE DE LA CRAU**

Comment entrer sur le chantier ?

❶ Présentez-vous muni d'une pièce d'identité au **poste de garde du chantier, chemin des minimes, 13220 ARLES.**

A votre arrivée, **un badge visiteur** vous sera remis contre **une pièce d'identité** qui vous sera restituée à la sortie. **Les personnes véhiculées** devront ensuite se diriger vers le parking visiteurs de la base vie.

❷ Présentez-vous ensuite à **l'accueil de la base vie.**

Quelques consignes de sécurité à respecter pour visiter le chantier du Parc des Ateliers

Le Parc des Ateliers est une zone de chantier réglementé où il convient de respecter un certain nombre de règles qui garantissent votre sécurité et celle des travailleurs :

Comment s'habiller ?

Pour visiter ce chantier, **vous devez impérativement porter des vêtements confortables et couvrants** pour vous éviter tout risque de blessures : **les robes, jupes, shorts et bermudas sont interdits**. Vous devez également porter des chaussures confortables sans talons.



Durant la visite :

- Portez en permanence **les Equipements de Protection Individuelle** qui vous ont été remis, ils sont obligatoires



- **Restez groupé** et à proximité de votre/vos accompagnateurs
- Ne vous **approchez pas des postes de travail**
- Veillez à ne pas prendre **appui sur les barrières rouges** ou éléments faisant office de gardes corps
- **Suivez les cheminements piétons** matérialisés par des balisages de types chaînages et/ou tapis rouge et signalés par des silhouettes jaunes
- **Ne franchissez pas les barrières**
- **Si vous êtes sujet au vertige** faites le savoir aux accompagnateurs avant de vous rendre sur le chantier. En cas de vertige ou de malaise, faites appel aux accompagnateurs afin qu'ils vous portent assistance
- **Ne fumez pas** en dehors des zones autorisées

Merci pour votre attention et bonne visite !